



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/S-21/1
3 août 1999

Vingt et unième session extraordinaire
Point 3, *b*, de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[*sans renvoi à une grande commission (A/S-21/4)*]

S-21/1. Pouvoirs des représentants à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qui y figure¹,

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

*7^e séance plénière
2 juillet 1999*

¹ A/S-21/4, par. 14.